



Regularisation de situation

Par **aminerabat**, le **24/06/2009** à **12:55**

Bonjour, je suis un marocain je viens d'avoir 9 mois que suis en france mon visa de trois mois s'est expiré, je suis ingénieur en telecom je travaillais dans la police marocaine aux transmissions ma femme est titulaire d'une carte de séjour de dix ans mon histoire c'est j'ai été exposé à un problème au boulot avec mes supérieurs et j'ai fui car ils peuvent aller très loin maintenant je vis avec ma femme on vient de se marier à la mairie on a un bébé qui a quatre mois maintenant je vous demande de m'aider s'il y a un autre moyen que le regroupement familial je ne veux pas risquer et retourner le droit à l'asile c'est pas de chance pour un marocain même si je prouve qu'on m'a même brûlé ma maison et ma voiture bref une dernière question pour mon bébé est-ce qu'il y a un moyen de lui demander la nationalité française? en se basant sur sa naissance sur le sol français et mille merci

Par **anais16**, le **24/06/2009** à **20:52**

Bonjour, le regroupement familial est le seul moyen de régularisation dans l'immédiat et suppose votre retour au pays. Cette procédure est très longue et beaucoup de conditions sont imposées. Sinon, vous devrez attendre cinq ans de vie commune avec votre femme résidente pour demander un titre de séjour vie privée et familiale en France. Cela suppose encore cinq ans en situation irrégulière, au risque que la législation change entre temps et supprime cette possibilité de régularisation. Votre enfant, s'il est né en France ne sera français qu'à partir de ses 13 ans, s'il a résidé en France durant toute cette période.